



COMMANDANT
DE LA ZONE MARITIME
NOUVELLE CALEDONIE



HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALEDONIE



MARITIME RESCUE
COORDINATION CENTRE NOUMEA
www.mrcc.nc

Nouméa, le 13 février 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE N°28

Echouement du porte-conteneurs *Kea Trader* sur le récif Durand (J-218)

Depuis le 12 juillet dernier, date de l'échouement du *Kea Trader*, l'implication de l'armateur, en lien étroit avec les services de l'Etat a permis d'éviter une pollution majeure aux hydrocarbures, qui constituait le risque principal au début des opérations.

L'enlèvement du porte-conteneurs de 184 m de long et de 25 000 tonnes, qui se trouve en pleine mer et exposé à la houle, est évidemment un chantier exceptionnel nécessitant des compétences et une expertise particulière. Il a fait l'objet d'un appel d'offres international lancé par l'armateur.

La méthodologie envisagée par le propriétaire du navire est celle de l'évacuation des deux parties de coque, sans découpage, et permettrait :

Un impact moindre sur le récif et un risque de pollution limité, la question de la protection de l'environnement et de la sécurité des opérations de secours demeurant la priorité de l'Etat dans ce dossier.

De débiter rapidement les opérations préparatoires à l'enlèvement. Le *Kea Trader* est soumis à une forte pression de la mer. Cela a notamment conduit au déplacement de la partie avant du cargo, située aujourd'hui à quelques mètres de la partie arrière.

L'entreprise retenue pour procéder aux opérations d'enlèvement entend explorer les opportunités éventuelles de travailler avec des entreprises calédoniennes dans le cadre de ces opérations. Depuis juillet, de nombreux acteurs économiques du territoire ont ainsi été mobilisés lors des opérations mises en œuvre et pour assurer le soutien logistique des équipes en place.

Contact presse :

Charlotte Mannevy

☎ 26 64 22 – 77 71 93

@ : charlotte.mannevy@nouvelle-caledonie.gouv.fr

L'ensemble du plan opérationnel a fait l'objet d'un examen attentif par les services de l'Etat et notamment par les experts de l'état-major de la marine nationale et du Centre d'expertises pratiques de lutte anti-pollution. Si l'armateur demeure le seul responsable du choix du prestataire, l'Etat a le devoir de veiller à ce que le plan d'opérations retenu soit conforme aux conventions internationales et aux mises en demeure qui ont été adressées au propriétaire.

Au vu des éléments présentés et des vérifications effectuées, l'Etat a décidé d'agréer la méthodologie d'enlèvement à laquelle l'armateur a donné sa préférence. Il veillera tout au long des opérations à leur bonne conformité aux normes en vigueur.

En complément, et afin de prendre en compte les difficultés d'intervention sur le récif Durand et de respecter la sécurité et la protection du milieu marin, il a été demandé :

- une planification détaillée à chaque phase critique ; laquelle fera l'objet d'une présentation à l'équipe de gestion de crise

- le concours du centre d'expertises pratiques de lutte antipollution et du centre de sécurité des navires

- un inventaire des matières dangereuses qui sera adressé à la Direction des affaires maritimes et à la DIMENC, avant l'opération de chargement du *Kea Trader* sur la barge semi-submersible

Le calendrier précis des opérations sera communiqué ultérieurement.

Thierry LATASTE,
haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie

Contact presse :

Charlotte Mannevy

☎ 26 64 22 – 77 71 93

@ : charlotte.mannevy@nouvelle-caledonie.gouv.fr